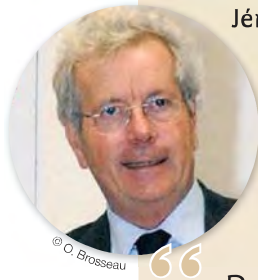


Nouvelle ère pour l'univers marin

L'Agence des aires marines protégées coordonne et stimule les initiatives de gestion, de protection et de valorisation économique du milieu marin.



Jérôme Bignon

Président de l'Agence des aires marines protégées.
Député de la Somme.

Du local à l'international

Considérée pendant longtemps comme un espace de liberté capable d'absorber tous les chocs, la mer est aujourd'hui un sujet d'interrogations inquiètes, à la fois sur le plan écologique (diminution de la ressource, pollution des habitats), mais aussi économique, avec des conséquences sur les activités comme la pêche, l'aquaculture, le tourisme ou encore les loisirs nautiques.

Les aires marines protégées, en particulier les parcs naturels marins, permettent aux professionnels d'envisager leurs activités sur le long terme en préservant les ressources qui les font vivre. Elles constituent des leviers financiers et techniques pour s'adapter aux nécessités de gestion et de pratiques durables. Cependant, les réalités locales ne doivent pas faire oublier qu'une aire marine protégée ne peut s'apprécier qu'à diverses échelles, locale, nationale et internationale.

C'est pour répondre à la complexité des situations écologiques, des réglementations et des compétences que le gouvernement a créé l'Agence des aires marines protégées. Ce nouvel établissement public dédié au milieu marin doit à la fois coordonner les dispositifs de protection existants et créer un réseau cohérent d'aires marines protégées d'ici à 2012.



© Julien Wicikel / Agence des aires marines protégées

Des activités humaines et une biodiversité à préserver.

Comment préserver la diversité des écosystèmes marins, à la fois richesse naturelle et ressource économique ? Comment agir ensemble sur un espace ouvert où les activités sont multiples ? La notion d'aire marine protégée, née de ces questionnements, est apparue pour la première fois dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, en 1982. Le concept s'est enrichi à l'occasion de la Convention de la biodiversité marine, et le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en 2002, a fixé un objectif : créer un réseau mondial d'aires marines protégées, d'ici à 2012.

Seconde nation maritime avec 11 millions de km² d'eaux sous sa juridiction, la France souhaite jouer un rôle majeur dans ce projet et l'a réaffirmé lors du Grenelle de l'environnement, en 2007.

La réalité des aires marines protégées françaises recoupe une palette d'outils de gestion du milieu : parc naturel marin, site Natura 2000 en mer, réserve naturelle marine, parc

national... Pour coordonner l'ensemble de ce maillage, le parlement a créé l'Agence des aires marines protégées, par la loi du 14 avril 2006. Placé sous la tutelle du MEEDDAT (*), cet établissement public à caractère administratif apporte une aide technique et financière aux politiques publiques de protection du milieu marin et est en charge de constituer un réseau cohérent d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français. La feuille de route de l'Agence s'appuie sur le plan d'action décidé par notre pays en 2005, dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle repose sur la constitution du réseau Natura 2000 en mer (voir p.3) et la création d'une dizaine de parcs naturels marins. Le Parc naturel marin d'Iroise, premier de la série, a vu le jour en septembre 2007.

Les expertises et les consultations de terrain ont permis la mise à l'étude officielle de trois nouveaux parcs : Côte Vermeille, Mayotte, estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche. D'autres sites sont envisagés : Pertuis charentais et estuaire de la Gironde, bassin d'Arcachon (voir p.2).

Depuis fin 2007, l'Agence a également apporté son appui technique aux différents services de l'État (DIREN, préfectures...) dans le cadre de la désignation des sites Natura 2000 en mer, processus actuellement en cours. Elle apporte aussi des moyens humains et financiers aux gestionnaires d'aires marines déjà existantes, aux collectivités et structures d'usagers concernées par la gestion du milieu marin ainsi qu'à des programmes de recherche destinés à améliorer la connaissance. La volonté n'est pas de créer des sanctuaires, des réserves intégrales, sans activité, mais de gérer le milieu naturel en associant tous les acteurs.

Avec une vingtaine d'agents basés à son siège de Brest et une trentaine d'autres délocalisés sur sites, l'Agence des aires marines protégées est appelée à devenir un des acteurs majeurs de l'aménagement de l'espace marin français : à la fois, éminence « bleue » et boîte à outils de la protection et de la gestion du milieu marin.

(*) MEEDDAT : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Associer les acteurs

Cap sur les parcs marins

Après la création du Parc naturel marin d'Iroise en 2007, l'Agence des aires marines protégées soutient la mise à l'étude de trois projets de parcs et en envisage d'autres.



© Lionel Figeau / Parc naturel marin d'Iroise

700 pêcheurs travaillent en Iroise.

« Un dispositif très original de protection de la nature qui associe, dans une gouvernance particulière, tous les acteurs afin de veiller à la protection de l'environnement et au développement socio-économique » : c'est, selon Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées, la meilleure définition des parcs naturels marins. Pionnier en France, celui d'Iroise a été créé par décret, en septembre 2007. À la pointe de la Bretagne, première région maritime française, il s'étend

sur une superficie de 3 550 km², du sud de l'île de Sein au nord d'Ouessant et vers le large, touche à la limite de la mer territoriale et sous l'eau, il abrite des paysages variés, de nombreuses populations de mammifères marins et d'oiseaux de mer, mais aussi de multiples activités : pêche, tourisme, nautisme... Aboutissement d'un long cheminement entamé au début des années 1990, le parc marin propose, non pas une mise sous cloche de la nature, mais un

Mise à l'étude

nouveau mode de gestion où, ensemble, des usagers et professionnels, réunis dans un conseil, sont associés au plan de gestion et de protection. Ce premier parc poursuit trois objectifs : la connaissance des écosystèmes, la protection de l'espace marin classé et le développement durable des activités dépendantes de la mer.

Chacun des futurs sites aura son propre décret de création qui fixera les orientations de gestion en fonction du contexte local. L'Agence des aires marines protégées, créée pour accompagner la mise en place de cette nouvelle politique, a lancé trois missions d'étude de parcs, en Côte Vermeille, à Mayotte et en Nord-Picardie-Manche (sur les estuaires de la Somme, de la Canche et de l'Authie). Elle travaille sur plusieurs autres pistes : les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde ainsi que sur le bassin d'Arcachon. Elle explore les sites, réalise des enquêtes approfondies avant de remettre un dossier qui sera soumis à enquête publique.

Une fois le parc créé, c'est l'agence qui en assurera le financement. « Mais, ce sont les conseils de gestion, constitués d'interlocuteurs très représentatifs, qui émettent les avis sur le fonctionnement de leur parc, précise Olivier Laroussinie. Par

leurs grands espaces, les parcs naturels marins représentent, en fait, l'aire marine protégée la plus globale. Mais, on peut en retrouver d'autres types à l'intérieur, plus ciblés, comme des zones Natura 2000 ou des réserves. Le rôle de l'Agence, technique et financier, est d'animer un réseau très divers en matière de statut et de gestionnaire ». À terme, l'Agence comptera quelques 400 personnes, réparties entre les dix parcs en place et les différentes aires. Son développement accompagne une nouvelle façon d'aborder le domaine maritime : l'approche terre-mer, un type de gestion préconisé par la stratégie nationale pour la mer et le littoral élaborée au cours du Grenelle de l'environnement.

Conseils de gestion



© Yves Gladiu / Parc naturel marin d'Iroise

Champ d'algues en Iroise.

“ La construction d'un plan de gestion ”



Pierre Maille

Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.
Président du Conseil général du Finistère.

Pourquoi le premier parc naturel marin a-t-il vu le jour en Iroise ?

C'est une proposition ancienne qui a rencontré, au fil des années, des difficultés et suscité de l'inquiétude. L'Iroise est un espace remarquable, à la rencontre des eaux de l'Atlantique et de la Manche ; elle présente une grande diversité d'écosystèmes marins, une faune et une flore exceptionnelles. Les îles et le littoral de l'Iroise sont des lieux de vie à forte identité. Cet espace faisait déjà l'objet d'un ensemble de dispositifs de protection que le parc doit désormais coordonner.

Que va faire le Conseil de gestion ?

Le décret de septembre 2007 nous donne pour mission la construction du plan de gestion. L'objectif est de préserver le patrimoine naturel et d'assurer le développement économique et le bien-être des habitants. En effet, nous vivons sur des territoires où le développement des activités est indispensable. Des groupes de travail thématiques ont été créés autour de dix orientations de gestion, comme le maintien des espèces protégées et des habitats, le soutien à la pêche côtière, l'exploitation durable du champ d'algues...

Nous voulons élaborer un plan de gestion cohérent d'ici à 2009.

Pourquoi avoir accepté la présidence du Conseil de gestion du parc marin ?

La gestation du parc a été difficile et a fait naître beaucoup d'affrontements. Si une majorité de conseils municipaux s'est prononcée en sa faveur, beaucoup restent à convaincre. Personnellement, je suis persuadé de l'intérêt du parc. J'ai pensé - peut-être avec prudence - que ma fonction de Président du Conseil général pouvait être source d'apaisement et un ciment fédérateur.

Natura 2000 prend le large

Le site des posidonies du Cap d'Agde, dans l'Hérault, est le premier à avoir signé une Charte Natura 2000.

Le samedi 17 mai, dans le cadre de la Fête du nautisme, les premiers signataires de la Charte Natura 2000 (ville d'Agde, centre nautique, associations de plaisance et de plongée) se sont retrouvés à bord du voilier **Manevca** au Cap d'Agde. L'ensemble des usagers était invité à signer individuellement cette

Charte à partir du dimanche 18 mai. Cette aire marine protégée, dotée d'un document d'objectifs et accompagnée d'une Charte Natura 2000, constitue un engagement novateur. Elle fait suite à une dizaine d'années d'études de terrain dans les domaines écologique et socio-économique et à une large concertation avec tous les acteurs maritimes locaux et décideurs concernés. La démarche a été pilotée par l'association ADENA.

Engagement novateur

Long de 10 km de linéaire côtier et large de 3 milles, le site des posidonies du Cap d'Agde s'étend sur plus de 60 km² de fonds sableux, rocheux, de coralligène et d'herbiers. Son origine volcanique lui confère une richesse

sous-marine singulière, constituée de milieux et d'espèces d'intérêt européen, comme les posidonies, le coralligène ou la grande nacre.

La Charte Natura 2000, propose un engagement volontaire des acteurs pour la protection des milieux naturels et des espèces marines et pour un développement harmonieux et durable. Une soixantaine d'actions et de mesures concrètes découlent des objectifs définis. Elles peuvent être très générales (agir en faveur d'une bonne qualité des eaux, par exemple) ou plus ciblées : éviter les mouillages de bateaux sur des milieux sensibles ; respecter la charte de plongée pour les clubs ; utiliser les zones de carénage prévues...

Située dans une région éminemment touristique, le site est, en effet, le théâtre de nombreuses activités maritimes.

Iroise, la reconnaissance

Du 23 au 26 juin 2008, la France a accueilli à Brest, la réunion annuelle de la Commission OSPAR (pour Oslo-Paris), l'organe chargé de la mise en place de la Convention du même nom, portant sur la protection du milieu marin sur l'ensemble de l'Atlantique nord-est. Cette rencontre a donné lieu à l'annonce de la reconnaissance du Parc naturel marin d'Iroise comme aire marine protégée OSPAR. Vraie reconnaissance internationale, cette intégration fera passer le réseau français déclaré à OSPAR de 270 km² à plus de 3 820 km² !



Zones maritimes concernées par la convention OSPAR.



Les premiers signataires de la Charte Natura 2000.

Un écosystème régénéré

Préservées depuis plus de trente années, les eaux de la réserve naturelle corse de Scandola et celles aux alentours, sont redevenues très poissonneuses.

Créée en 1975, la réserve naturelle de Scandola (Corse) fut la première de France à double vocation : maritime et terrestre. Sa superficie est de 900 ha sur terre et de 10 km² pour la partie marine. Cette presqu'île d'origine volcanique ferme au nord, le golfe de Porto Girolata, site naturel français figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. L'herbier de posidonie, indicateur du niveau de pollution de la Méditerranée, y prospère jusqu'à moins 45 m et les recherches menées ici pour expérimenter la technique du bouturage, sont fondamentales pour l'avenir de cet écosystème. De nombreuses espèces d'oiseaux rares nichent ou séjournent à Scandola et en font un site d'intérêt ornithologique. À l'origine, il s'agissait d'ailleurs de réagir face à la disparition des balbuzards, dont il ne restait que deux couples sur le site. « L'idée était de les protéger et de les aider à se multiplier en étendant leur aire de répartition et en retrouvant celle, historique, de toute la Corse Ouest », rappelle Jean-Marie Dominici, chef de projet de la façade maritime du parc naturel

Corse et de la réserve naturelle de Scandola.

Côté marin, le choix s'est porté sur la création d'une réserve intégrale de 0,8 km², une zone sous contrôle, encadrée par une équipe efficace. La biodiversité s'y est rapidement reconstituée et, trente ans plus tard, la biomasse est devenue une référence en Corse. Poissons de roche, poissons pélagiques, crustacés... Toutes les espèces atteignent, ici, leur taille maximale. La faune s'est aussi développée aux alentours, pour le bonheur de la vingtaine de pêcheurs pro-

Biodiversité reconstituée

fessionnels habitués de ces eaux. Farouches opposants du projet à l'origine, ils sont devenus de véritables défenseurs de la réserve et souhaiteraient même la voir agrandir.

Autres heureux, les plongeurs sous-marins qui profitent de la vie renouvelée en périphérie de la réserve. Le tourisme sub-aquatique attire à nouveau les foules. « Alors que le constat dans les eaux corses est à l'appauvrissement de la ressource, ici, elle se maintient et même croît. La preuve que si vous gérez bien un espace naturel, la nature vous le rend ! ».



Dans la réserve, les espèces atteignent leur taille maximale.



La variété des aires

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Il est souvent associé à un autre de développement socio-économique et de gestion durable des ressources.

Les catégories d'aires marines protégées dans les eaux françaises définies dans la loi du 14 avril 2006 sont les suivantes :

- sites Natura 2000 (155)
- réserves naturelles nationales (29)
- parc naturel marin (1)
- parc national (1)
- sites du domaine public maritime relevant du Conservatoire du littoral (4)
- arrêtés de protection de biotope (7)

Chacune de ces aires répond à une situation particulière de protection du patrimoine naturel et se traduit par une réglementation appropriée.

Naviguer propre avec EcoNav !

L'Agence des aires marines protégées et ses partenaires lanceront le réseau EcoNav au cours de la manifestation Brest 2008.

Plus de 2 000 vieux gréements inscrits et près de 1 million de visiteurs attendus entre le 11 et le 17 juillet 2008 : autant dire que Brest 2008 est une occasion rêvée pour rappeler à tous que la pratique de la navigation de plaisance, tout comme les autres formes de navigation, ne sont pas sans conséquences sur le milieu marin. L'Agence des aires marines protégées, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et

l'association De Navigatio, ont donc choisi le 17 juillet, pour lancer officiellement le Réseau EcoNav, destiné à promouvoir un développement plus écologique de la navigation. Tous les partenaires de ce réseau d'utilisateurs, de professionnels et d'amoureux de la mer, destiné à promouvoir un développement plus écologique de la navigation, se réuniront à bord du **Fleur de Lampaul**, le bateau ambassadeur de la Fondation Nicolas Hulot, lors de la régata qui ralliera Brest à Douarnenez.

Les objectifs du Réseau EcoNav ? Dresser l'état des lieux des impacts de la navigation sur les écosystèmes marins, favoriser l'émergence de filières industrielles moins polluantes et promouvoir de nouveaux comportements. Une conférence-débat, animée par Catherine Chabaud sur ce thème de l'éconavigation, marquera l'ouverture officielle des Fêtes maritimes de Douarnenez et sera relayée par une exposition et des micro-conférences à bord du **Fleur de Lampaul**.

Brest 2008 sera aussi l'occasion de célébrer la création du premier parc naturel marin, celui d'Iroise, une aire marine protégée que la flotte de Brest 2008 traversera pour la première fois depuis les débuts du rassemblement.



© F. Bassemayrousse

Le Fleur de Lampaul, bateau ambassadeur de la protection des océans.

Plongée avec l'Ifrecor

La Revue d'Écologie « La Terre et la Vie » consacre en 2008, un volume spécial aux travaux de l'Ifrecor, Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

Les récifs coralliens sont un haut lieu de biodiversité : un kilomètre carré contient plus d'espèces que n'en compte le littoral européen ! La France, forte de son vaste territoire d'outre-mer, porte une responsabilité dans la conservation de ce riche écosystème. Dans cet esprit, l'Ifrecor a été mise en place en 1999. Ses actions ont pour cadre un programme national qui est désormais dans sa deuxième phase de mise en œuvre (2006-2010). Elles se développent dans les collectivités françaises ultramarines qui possèdent des récifs coralliens sur leur littoral, selon plusieurs thèmes d'intérêt transversal. Le suivi de l'état de santé des récifs en est un.

Cet ouvrage de 200 pages permet un survol des situations, des évolutions, des dégradations et récupérations des récifs coralliens français face aux perturbations naturelles et anthropiques, en considérant les perspectives dues au changement climatique dans chaque collectivité d'outre-mer avec une synthèse nationale. En cette année internationale des récifs, l'ouvrage

complète avec précision celui édité par l'ICRI, l'équivalent de l'Ifrecor à l'échelle mondiale.

www.ecologie.gouv.fr/-Récifs-coralliens-IFRECOR-.html
www.outre-mer.gouv.fr



© Julien Wickel / Agence des aires marines protégées

Les coraux, source essentielle de biodiversité.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaires de rédaction : Olivier Brosseau, Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : T. Canteri, M. Cau, L. Germain, P. Le Niliot, P. Lecq, P. Robert, O. Musard, B. Salvat, R. Dupuy de la Grandrive

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane / BP 42932 /
29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

* Sanctuaire des mammifères

Pêche, aquaculture, trafic maritime, contrôles d'activités, pollution, observation des baleines... ces thèmes représentent quelques uns des priorités sur lesquelles travaillent les experts de Pelagos, sanctuaire international créé par la France, l'Italie et Monaco en 2002, dédié à la protection des mammifères marins et de leurs habitats en Méditerranée. En janvier 2009, à Monaco, une Conférence des Parties validera le plan d'action qui permettra au Sanctuaire d'entrer dans une phase opérationnelle au printemps suivant.



© F. Lanrey & T. Roger / Regard du vivant

* Dialogue en haute mer

Le statut particulier de la haute mer, espace situé hors juridictions nationales, fait débat. Elle n'appartient à personne et la protéger est, par essence, complexe au niveau international. Pourtant, la situation est urgente. D'où les récentes réunions d'experts à Monaco (mars 08), New York et Bonn (mai 08). Brest participera à cette réflexion en accueillant un séminaire européen en décembre. Au programme : les enjeux de la haute mer intégrant la biodiversité et les activités économiques. L'Agence des aires marines protégées organise ce séminaire labellisé « Événement de la présidence française de l'U. E. ».

« Vers une nouvelle gouvernance de la biodiversité marine en haute mer » : compte-rendu du séminaire de Monaco sur www.iddri.org

* Terre Sauvage et espaces marins

Le magazine Terre Sauvage propose « Mers et Rivages », un cahier nature réalisé en partenariat avec le Conservatoire du littoral et l'Agence des aires marines protégées.



Ce numéro présente au grand public des richesses méconnues de France métropolitaine, d'outre-mer et du monde : faune et flore insolites, milieux côtiers et marins rares, patrimoine naturel et les multiples initiatives des acteurs locaux pour les préserver.

En kiosque tout l'été - 6,95 €